

OFFRE D'EMPLOI : AGENT RECENSEUR / AGENTE RECENSEUSE



Synthèse de l'offre :
Mairie de DOUDEVILLE
1 Place Général De Gaulle
76560 DOUDEVILLE

Les candidatures peuvent être déposées à la Mairie
Ou par mail : dgs@doudeville.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le 02 35 56 14 00

Sous la responsabilité du coordonnateur communal, vous assurez les opérations de recensement de la population sur la commune de Doudeville.

VOS MISSIONS :

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses et logements de sa commune et les faire valider par son coordonnateur, déposer un courrier informant les habitants du recensement,
- Remettre aux habitants la notice individualisée leur permettant de se recenser par internet,
- En cas d'impossibilité ou de refus de réponse par Internet, remettre les questionnaires papier et prendre rendez-vous pour récupérer les questionnaires en s'assurant de leur remplissage,
- Tenir à jour le carnet de tournée et veiller à la progression régulière de la collecte pour respecter les délais impartis,
- Rendre compte régulièrement de l'avancement de son travail et faire état des situations particulières au coordonnateur, restituer au fur et à mesure les documents remplis.
- Restituer en fin de collecte l'ensemble des documents non encore restitués.

VOS COMPETENCES :

- Avoir des aptitudes relationnelles : l'agent doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra expliquer et aider certaines personnes à remplir les questionnaires. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables, - Être organisé et méthodique,
- Faire preuve de persévérance et de disponibilité : mettre en œuvre tous les moyens de recherche d'informations, effectuer des visites à domicile à tout moment de la journée mais également en soirée et les week-ends et à plusieurs reprises si besoin pour rencontrer les personnes difficilement joignables,
- Être consciencieux et rigoureux, avoir l'esprit d'initiative, le sens du service public, être autonome et discret. Tenu au secret professionnel.

Disponibilité attendue du 2 janvier au 28 février 2023 (à affiner d'ici décembre 2022) + Formation assurée + tournée de reconnaissance

Posséder un véhicule personnel et un téléphone portable sont nécessaires pour les missions du recensement.

Débutants acceptés

RÉMUNÉRATION

La rémunération comprend une part forfaitaire. Les agents devront suivre impérativement une formation de 2 demi-journées début janvier 2023, avec une indemnité de 40 € brut par séance de formation suivie sera versée ainsi que 80 € brut pour la tournée de reconnaissance.

Pendant les opérations de recensement, le recenseur percevra les indemnités cumulatives suivantes :

- 1 € brut par feuille de logement
- 1,34 € brut par bulletin individuel

La comptabilisation utilisée correspondra aux documents validés par l'INSEE.

Une indemnité supplémentaire (forfait kilométrique) peut être établie si l'usage du véhicule personnel est contraint par obligation de service.

A la fin de la période de recensement, une prime sera versée en fonction du pourcentage de logements où les questionnaires ont été récupérés. Ainsi, un taux de 80 % de récupération donnerait lieu à une prime de 100 € brut, un taux de 90 % donnerait lieu à une prime de 200 € brut, un taux de 95 % donnerait lieu à une prime de 300 € et un taux de 100 % donnerait lieu à une prime de 500 € brut.